

TARIFS - RESTAURATION SCOLAIRE

Collèges de l'Isère

Année scolaire 2022/2023

(Délibération N° 2022 CP07 D 07 63 de la Commission permanente du 22 juillet 2022)

Tarifs élèves

La facturation des repas par le collège doit respecter, pour chaque régime, le nombre de jours d'ouverture de la demi-pension.

L'ensemble des régimes est proposé aux familles.

Les tarifs sont applicables pour l'année scolaire 2022/2023.

Inscription	Tarif
Tarif unitaire au repas - régime 1 jour (36 jours**)	2,00 €
Tarif unitaire au repas - régime 2 jours (72 jours**)	2,00 €
Tarif unitaire au repas - régime 3 jours (108 jours**)	2,00 €
Tarif unitaire au repas - régime 4 jours (144 jours**)	2,00 €
Tarif unitaire au repas - régime 5 jours (180 jours*)	2,00 €
Ticket	2,00 €
Repas complémentaire au régime (2/mois max avec délai de prévenance de 3 jours)	2,00 €
Prestation ***	2,00 €
Journée de découverte CM2	2,00 €

* pour les collèges dont la demi-pension est ouverte le mercredi

** nombre de jours maximum à facturer, non compris les jours de rattrapage éventuels

*** pour les lycéens des cités mixtes pilotées par le Département

Tarifs de l'internat*

Forfait annuel	Petit déjeuner (prix unitaire)
1 225 €	1,60 €

* pour les collèges concernés

Tarifs commensaux

Emplois aidés & Agents Etat & Département (<355)	Agents Etat & Département (entre 356 & 465)	Agents Etat & Département (> 465)	Extérieurs
3,04 €	4,52 €	5,25 €	6,70 €

Tarifs Département

Manifestation*
4,95 €

*Tarifs appliqués en cas de manifestations telles que réunions des cadres et agents départementaux, principaux et gestionnaires des collèges. Les repas sont facturés aux services départementaux organisant ces prestations.